

DOCUMENT SOUMIS À L'EXAMEN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IITA

Point 5 de l'ordre du jour

21 février 2023

Rédaction : groupe d'évaluation de l'IITA

RAPPORT D'ÉVALUATION DES OFFRES : ÉVALUATION DES OFFRES REÇUES POUR LA FOURNITURE DES FUTURS SERVICES D'HÉBERGEMENT DE L'IITA

1. Finalité

Ce document a pour but de présenter au Conseil d'administration l'évaluation réalisée par le groupe d'évaluation sur les conclusions d'une procédure d'appel d'offres pour l'hébergement de l'IITA pendant la période 2023-2027.

La procédure d'appel d'offres visait à identifier des hôtes dûment qualifiés répondant aux exigences de l'IITA en matière de fourniture de services politiques, technologiques, juridiques et opérationnels afin d'assurer l'hébergement et le secrétariat de l'IITA pour la période 2023-2027.

Les termes de référence de l'appel d'offres pour les nouveaux dispositifs d'hébergement ont été séparés en deux volets :

- i) Termes de référence pour les services politiques et technologiques, fournissant à l'IITA des fonctions de gestion des normes, de l'infrastructure technique, de l'assistance aux éditeurs et aux utilisateurs, de la communauté et de la communication ainsi que des services de politique et de planification (Annexe 1) ;
- ii) Termes de référence pour le soutien juridique et opérationnel, fournissant à l'IITA des services et des fonctions de gestion opérationnelle et financière et de gestion des achats et des contrats (Annexe 2).

Les termes de référence ont été publiés le 24 octobre 2022 sur le site web de l'IITA. La date limite de réception des offres était fixée au 6 janvier 2023.

Une présélection a été réalisée par le groupe d'évaluation selon ses critères d'évaluation (Annexe 3) après un premier examen et une notation des offres reçues. Dans certains cas, le groupe d'évaluation a demandé aux soumissionnaires de fournir des informations complémentaires appuyant leur offre avant le 31 janvier, date ultérieurement reportée au 2 février (voir l'Annexe 4 pour les clarifications des soumissionnaires). Le groupe d'évaluation a ensuite organisé le 7 février 2023 des entretiens avec ces soumissionnaires pour discuter des propositions et des clarifications reçues.

La matrice de notation globale des offres reçues pour les deux termes de référence figure à l'Annexe 6.

Le rapport d'évaluation du groupe d'évaluation a été revu de manière indépendante par deux membres du Conseil d'administration de l'IITA afin de garantir son équité et son impartialité.

2. Recommandations du Conseil d'administration

À la suite de l'évaluation du groupe d'évaluation, le Conseil d'administration i) recommande à l'Assemblée des membres que l'IITA conclue une lettre d'accord pour la fourniture de services d'hébergement politiques et technologiques avec le PNUD pour la période 2023-2027 et ii) recommande également à l'Assemblée des membres que l'IITA conclue une lettre d'accord pour la fourniture de services d'hébergement juridiques et opérationnels avec l'UNOPS pour la même période.

3. Contexte

3.1 Dispositifs actuels

L'accord avec l'actuel consortium d'hébergement de l'IITA (PNUD, UNOPS et Development Initiatives) a pris fin le 31 décembre 2022. Pour assurer l'efficacité du processus de transition vers les nouveaux hôtes après leur sélection, une prolongation temporaire de cet accord a été établie jusqu'à fin juin 2023.

3.2 Dispositifs proposés

Après l'approbation de la recommandation du Conseil d'administration par l'Assemblée des membres, il est proposé que l'IITA conclue un accord avec les nouveaux hôtes par une lettre d'accord valable cinq ans.

4. Processus d'évaluation des offres

Les deux termes de référence ont été publiés simultanément le 24 octobre 2022. Après leur publication, le Conseil d'administration de l'IITA a contacté un certain nombre de soumissionnaires potentiels pour les encourager à soumettre une offre pour l'un ou les deux termes de référence. En outre, un appel aux soumissionnaires potentiels a été réalisé par les membres du Conseil d'administration de l'IITA le 20 décembre 2022. Les offres de fourniture de services d'hébergement politiques et technologiques, d'une part, et juridiques et opérationnels, d'autre part, ont été clôturées après une période de préparation de 10 semaines. Aucune offre tardive n'a été reçue.

Quatre réponses avaient été reçues à la date limite du 6 janvier 2023 (Annexe 5). Elles provenaient de :

1. Development Initiatives (termes de référence des services politiques et technologiques) ;
2. PNUD (termes de référence des services politiques et technologiques) ;
3. PNUD (termes de référence des services juridiques et opérationnels) ;
4. UNOPS (termes de référence des services juridiques et opérationnels) ;

4.1 Groupe d'évaluation

Pour assurer l'indépendance et la fiabilité du processus d'évaluation, un groupe d'évaluation a été créé, composé de membres sélectionnés au sein de l'IITA et dotés de compétences variées afin d'établir un

système de notation solide permettant d'évaluer la qualité des soumissions. Le groupe d'évaluation des offres était composé des personnes suivantes :

| Nom | Organisation | Rôle au sein de l'IITA |
|-------------------------|--|--|
| Charlie Martial NGOUNOU | ONG AfroLeadership | Membre du Conseil d'administration de l'IITA (groupe de la société civile) |
| Joseph BARNES | UNICEF | Membre du Conseil d'administration de l'IITA (groupe des fournisseurs) |
| Innocent MUGABE | Gouvernement du Rwanda | Membre du Conseil d'administration de l'IITA (groupe des pays partenaires) |
| Renate HAUSTRATE-ASSAM | Commission européenne | Membre de l'IWG (expertise politique) |
| Herman VAN LOON | Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas | Membre de l'IWG (expertise technologique) |
| Philip Drake | IITA | Secrétaire du groupe d'évaluation (non-votant) |

4.2 Critères d'évaluation et système de pondération

Le tableau suivant résume les critères d'évaluation utilisés par le groupe d'évaluation pour noter les offres reçues (la notation complète des offres par le groupe d'évaluation figure à l'Annexe 6). Les propositions reçues pour les deux termes de référence devaient atteindre un score minimum total de 60 % pour être considérées comme conformes et éligibles à un examen. La pondération des critères d'évaluation n'a pas été communiquée aux soumissionnaires.

4.3 Pondération des critères (critères d'évaluation complets en Annexe 3)

4.3.1 Critères d'évaluation des termes de référence des services politiques et technologiques

| Résumé des critères d'évaluation | Pondération |
|--|-------------|
| Engagement manifeste à soutenir les valeurs promues par l'IITA | 10 % |
| Expertise technique et expérience avérée dans la mise en œuvre de services de secrétariat politique et technologique | 45 % |
| Expertise technique et expérience dans les domaines suivants : - Collaboration avec une grande variété de parties prenantes et leurs réseaux - Défense d'une cause au niveau mondial - Diffusion et communication d'informations à diverses parties prenantes | 15 % |
| Expertise et expérience dans la prestation de services dans d'autres langues que l'anglais | 5 % |
| Compétences en gestion de projets | 15 % |
| Formulation claire de la proposition de répartition des responsabilités de l'hôte au Conseil d'administration et aux membres de l'IITA | Oui/Non |
| Coût total associé à la structure proposée par l'organisation candidate pour fournir les services de secrétariat politique et technologique | Coût total |

| | |
|---|---------|
| Absence de conflit d'intérêts, notamment ceux susceptibles de survenir lors de la prestation de services de secrétariat politique et technologique | Oui/Non |
| Complémentarité entre les services de secrétariat politique et technologique et d'autres activités actuellement menées par les organisations candidates | 10 % |

4.3.2 Critères d'évaluation des termes de référence des services juridiques et opérationnels

| Résumé des critères d'évaluation | Pondération |
|--|-------------|
| Engagement manifeste à soutenir les valeurs promues par l'IITA | 10 % |
| Expertise et expérience avérée dans la mise en œuvre des services suivants : - Acquisition de biens et de services, notamment de services informatiques complexes ; - Rédaction et gestion de contrats informatiques complexes | 15 % |
| Expertise et expérience en matière d'information financière, conformément aux normes internationales | 15 % |
| Expertise et expérience dans la prestation de services dans d'autres langues que l'anglais | 5 % |
| Expertise et expérience en tant que sponsor fiscal d'un groupe divers de parties prenantes | 20 % |
| Formulation claire de la proposition de répartition des responsabilités de l'hôte au Conseil d'administration et aux membres de l'IITA | Oui/Non |
| Coût total associé à la structure proposée par l'organisation candidate pour fournir les services de secrétariat politique et technologique | 35 % |
| Absence de conflit d'intérêts, notamment ceux susceptibles de survenir lors de la prestation de services de secrétariat politique et technologique | Oui/Non |
| Statut non lucratif | Oui/Non |

4.4 Méthodologie d'évaluation et critères de notation

L'objectif du processus d'évaluation était d'évaluer de manière critique la capacité de chaque soumissionnaire à fournir les meilleurs services en matière de qualité et de coût total. Cet objectif a été atteint par le groupe d'évaluation :

- i) en examinant en détail chaque réponse à l'appel d'offres ;
- ii) en notant les offres sur la base des critères pondérés décrits ci-dessus ;
- iii) en classant les soumissionnaires selon leurs performances dans chaque critère ; et
- iv) en demandant des clarifications et en menant des entretiens avec les soumissionnaires les mieux classés pour confirmer les résultats de l'évaluation.

Les éléments de chaque offre reçue ont été notés sur une échelle de 0 à 5 points à partir du guide ci-après, et pondérés conformément aux détails énoncés dans les critères d'évaluation (Annexe 3).

- 0 = aucune preuve n'a été fournie par le soumissionnaire pour démontrer qu'il possède l'expérience/l'expertise requise pour remplir le critère ;
- 1 = les preuves fournies sont insuffisantes pour démontrer que le critère peut être rempli ;
- 2 = la proposition remplit globalement le critère, mais présente d'importantes lacunes
- 3 = la proposition remplit bien le critère, mais présente quelques lacunes
- 4 = la proposition remplit bien le critère, mais présente de légères lacunes
- 5 = la proposition remplit bien tous les aspects importants du critère

Le seuil minimal de qualité de l'offre était fixé à un total de 60 % pour l'ensemble des notes attribuées. Les propositions devaient atteindre ce score minimum total pour être considérées comme conformes et éligibles à un examen.

5. Résultat de l'évaluation de la qualité

L'offre de services politiques et technologiques du PNUD a atteint le score minimum total requis (74 %).

En revanche, son offre de services juridiques et opérationnels n'a pas atteint le score minimum total requis pour offrir la qualité attendue (47 %).

L'offre de services juridiques et opérationnels de l'UNOPS a quant à elle atteint le score minimum total requis (74 %).

L'offre de Development Initiatives intitulée « Approche proposée pour l'hébergement politique et technologique de l'IITA » n'a pas fourni d'informations détaillées sur les exigences de l'un ou l'autre des termes de référence publiés et n'a donc pas atteint le score minimum total requis pour faire l'objet d'un examen approfondi par le groupe d'évaluation (néanmoins, le groupe d'évaluation estime que cette proposition contient un certain nombre de propositions et d'idées intéressantes pour l'avenir de l'IITA et les nouveaux dispositifs d'hébergement que le Conseil d'administration pourrait prendre en considération en dehors du processus formel d'appel d'offres).

6. Clarifications demandées aux soumissionnaires

Après l'évaluation initiale de la qualité par le groupe d'évaluation, les soumissionnaires ont été invités à fournir des informations complémentaires pour clarifier certains éléments de leurs offres (voir Annexe 4). Le groupe d'évaluation a ensuite organisé le 7 février 2023 des entretiens avec les soumissionnaires sélectionnés pour discuter de leurs propositions.

7. Observations finales

Après avoir reçu les offres et les clarifications puis réalisé les entretiens avec les soumissionnaires, le groupe d'évaluation a attribué à l'offre du PNUD la meilleure note pour les services politiques et technologiques et à l'offre de l'UNOPS la meilleure note pour les services juridiques et opérationnels.

Il est donc recommandé que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des membres que les parties susmentionnées fournissent les services d'hébergement de l'IITA pour la période 2023-2027. Tous les membres du groupe d'évaluation sont d'accord avec cette évaluation.

8. Problèmes/risques à prendre en compte par le Conseil d'administration lors des négociations avec les soumissionnaires sélectionnés

Le groupe d'évaluation juge que certains risques et problèmes apparus au cours de l'évaluation, mais sans importance pour le résultat du processus, devraient néanmoins être examinés par le Conseil d'administration et devraient être résolus dans la mesure du possible par la négociation avec les soumissionnaires avant que l'IITA ne conclue une lettre d'accord avec eux.

8.1 Modalités de contrat proposées par le PNUD pour le personnel de l'IITA

Le PNUD propose que la plupart des contrats de son personnel IITA, y compris celui du Directeur exécutif, soient conclus sur la base d'un contrat de type *International Personnel Services Agreements* (IPSA). Un contrat IPSA n'est pas une modalité contractuelle appropriée pour le poste de Directeur exécutif de l'IITA. En effet, il est peu probable que cette modalité attire un personnel suffisamment expérimenté et qualifié pour le poste de Directeur exécutif si elle propose un contrat d'un an renouvelable, sans pension ni indemnités. Le groupe d'évaluation recommande donc au Conseil d'administration de faire pression sur le PNUD afin qu'il modifie la modalité contractuelle du rôle de Directeur exécutif pour offrir un poste à temps plein.

De plus, dans le cadre du nouvel accord d'hébergement, les postes actuels du personnel du secrétariat de l'IITA au sein du PNUD seront fusionnés et les contrats déclassés. Cette option présente un risque pour le moral et l'engagement du personnel expérimenté de l'IITA si le PNUD leur fait à nouveau concourir pour leur poste de même qu'un risque de perte de tradition institutionnelle si le personnel actuel du secrétariat est rationalisé. Le PNUD doit expliquer les raisons de cette situation et les mesures adoptées en cas de perte de tradition institutionnelle.

8.2 Préoccupations en matière de gouvernance concernant le membre sans droit de vote du Conseil d'administration du PNUD

La proposition du PNUD d'inclure un membre sans droit de vote au sein du Conseil d'administration de l'IITA devrait être réexaminée, car le groupe d'évaluation n'a pas pu établir la valeur ajoutée de cette proposition pour l'IITA. Cette proposition risque en effet de créer une confusion entre les responsabilités du Conseil d'administration (demande) et les responsabilités du PNUD (offre). En outre, elle nécessite une mise à jour des procédures opérationnelles permanentes, ce qui requiert l'approbation de l'Assemblée des membres. Il conviendrait d'envisager d'autres dispositifs de gouvernance, par exemple la création d'un Conseil des projets IITA, et de demander au PNUD une proposition révisée.

8.3 Relations de travail actuelles entre les prestataires de services

Quelques problèmes liés à la prestation de services et aux relations de travail entre le PNUD et l'UNOPS ont été constatés dans l'actuel secrétariat de l'IITA. Quels enseignements ont été tirés à cet égard dans les dispositifs actuels d'hébergement et comment les deux parties proposent-elles d'améliorer la situation ? Le PNUD et l'UNOPS devraient être interrogés par le Conseil d'administration sur ce sujet, en tenant compte de la différence de gouvernance et de responsabilité dans le nouveau secrétariat par rapport à la situation actuelle.

8.4 Amélioration des services offerts aux membres

Les deux parties devraient s'engager formellement à améliorer les services offerts aux membres dans le cadre des nouveaux dispositifs d'hébergement. Par exemple, l'UNOPS devrait être plus explicite quant à l'assouplissement des modalités de perception des frais et des paiements des membres, en particulier des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Le PNUD devrait également être plus clair quant à l'application de ses règles de passation de marchés et sur sa flexibilité dans ce domaine pour soutenir l'IITA (notamment par l'OCDS). Par ailleurs, les membres pourraient bénéficier d'un accord de contribution et payer leurs cotisations au PNUD, étant donné que tous les membres ne sont pas actuellement autorisés à conclure des accords avec l'UNOPS sans faire l'objet d'un processus de vérification rigoureux.

8.5 Implication du Conseil d'administration dans le recrutement des cadres supérieurs de l'IITA

Le groupe d'évaluation a observé que l'offre de services politiques et technologiques du PNUD ne prévoyait pas la nomination d'un personnel clé, notamment le Directeur exécutif de l'IITA. Le groupe d'évaluation estime que le Conseil d'administration de l'IITA devrait avoir un rôle dans le processus de recrutement du Directeur exécutif et l'a fait remarquer au PNUD pendant la phase de clarification et d'entretien du processus d'évaluation. En conséquence, le PNUD a accepté de consulter le Conseil d'administration sur les candidats présélectionnés pour le poste de Directeur exécutif et sur les résultats des entretiens, et d'inclure un membre du Conseil d'administration dans le panel d'entretien pour ce rôle.

9. Intérêt financier et déclaration de probité

Aucun membre du groupe d'évaluation n'a d'intérêt financier ni personnel dans les soumissionnaires et aucun soumissionnaire n'a bénéficié d'un avantage quelconque par rapport aux autres soumissionnaires. Tous ont été traités de manière juste et équitable au cours du processus d'appel d'offres et d'évaluation. Les informations fournies par les soumissionnaires qui ont été jugées confidentielles ont été protégées et ne seront pas divulguées.

10. Calendrier

La date prévue d'entrée en vigueur de l'accord est le 1er juillet 2023. La durée de l'accord d'hébergement est de cinq ans.

LISTE DES ANNEXES

[Annexe 1 : Termes de référence de la fourniture de services politiques et technologiques à l'IITA](#)

[Annexe 2 : Termes de référence de la fourniture de services juridiques et opérationnels à l'IITA](#)

[Annexe 3 : Critères d'évaluation des offres par le groupe d'évaluation](#)

[Annexe 4A : Clarifications reçues des soumissionnaires \(UNOPS\)](#)

[Annexe 4B : Clarifications reçues des soumissionnaires \(PNUD\)](#)

[Annexe 5A : Offres reçues par l'IITA en réponse aux termes de référence publiés \(PNUD\)](#)

[Annexe 5B : Offres reçues par l'IITA en réponse aux termes de référence publiés \(UNOPS\)](#)

[Annexe 5C : Offres reçues par l'IITA en réponse aux termes de référence publiés \(DI\)](#)

[Annexe 6 : Notes complètes attribuées aux soumissions par le groupe d'évaluation pour les deux termes de référence](#)

-FIN-